



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET DE PETITS AMÉNAGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - LOT N°5 : ETANCHEITE, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ SAINT CYR ETANCHEITE

**DÉCISION N° DM-25-299
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-24-309 du 30 septembre 2024 de signer l'accord-cadre multi-attributaire relatif à des travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux (lot n°5) avec les sociétés BALAS, SAMARTES et SAINT CYR ETANCHEITE (notifié le 09/10/2024) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 septembre 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet le transfert du marché susmentionné de la société SAINT CYR ETANCHEITE à la société CONSTRUCTION REVONATION AMÉNAGEMENT (CO.RE.AM), cette dernière s'engageant à respecter les conditions du marché et les droits et obligations du titulaire initial comme si elle avait été dès l'origine titulaire de ceux-ci pour la durée des prestations ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CO.RE.AM, sise 1140 rue Ampère – 13594 AIX-EN-PROVENCE, représentée par Monsieur Abdelkrim BOUZZAR, Gérant, l'acte modificatif n°1 au marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux – Lot n°5 Etanchéité.

L'acte modificatif n°1 n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250912-lmc1H13476H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/09/2025 Date de Publication : 12/09/2025
--

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250912-lmc1H13476H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/09/2025
Date de Publication : 12/09/2025